

LA GAZETTE D'ADELIA

LA BAISSSE DU NOMBRE D'ASSISTANTS MATERNELS



Une baisse continue depuis de nombreuses années

Du côté des chiffres, le nombre de particuliers employeurs d'assistant(es) maternel(les) a baissé de 3,7%. Aussi, fin 2020, ils étaient 720 000 contre 751 000 en 2019. Pour les gardes d'enfants à domicile, il a chuté de 4%. Fin 2020, elles étaient 88 000 contre 93 000 en 2019. Entre 2009 et 2019, le nombre d'assistant(es) maternel(les) a diminué de 11,3 %. En 2019, elles représentaient 68 % des gardes d'enfants en emploi direct contre 75 % en 2009.

Les confinements de 2020 ont eu des conséquences sur l'activité des employés à domicile et des assistant(es) maternel(les), relève l'Urssaf. Ainsi, en 2020, concernant la garde d'enfants à domicile, on a constaté un recul important du nombre d'heures déclarées (-16,4%) et celui-ci impacte de fait la masse salariale nette

(- 15,1 %). Les assistant(es) maternel(les) sont également concernés : le volume horaire déclaré baisse de 8,4% « en lien avec la contraction plus importante du nombre d'employeurs sur un an et une première baisse marquée du nombre d'heures moyen par employeur (- 4,9 %) ». La masse salariale quant à elle diminue de 7,4 %. « Le secteur de la garde d'enfant (à ou hors domicile) est particulièrement impacté par les effets de la crise sanitaire. La masse salariale versée par ces particuliers employeurs représente près de 4,1 milliards d'euros en 2020, un montant en baisse de 8,4 % tandis que le nombre d'heures est en repli de 8,8 % ». Il est toutefois noté que cette « baisse historique » de la masse salariale est « en grande partie compensée par le dispositif d'activité partielle ».

Manque de valorisation, manque de soutien, absence d'accompagnement, le secteur d'emploi des assistant(es) maternel(les) est en tension.

Depuis 2014, la baisse s'intensifie et le recrutement fait défaut. Peu étonnant du point de vue des professionnel(les) du secteur mais étrangement peu traité durant ces dernières années.



employeurs représente près de 4,1 milliards d'euros en 2020, un montant en baisse de 8,4 % tandis que le nombre d'heures est en repli de 8,8 % ». Il est toutefois noté que cette « baisse historique » de la masse salariale est « en grande partie compensée par le dispositif d'activité partielle ».

Un phénomène qui ne connaît pas de frontières régionales

En termes géographiques, toutes les régions connaissent un recul du recours à l'emploi à domicile en 2019. La baisse du nombre d'heures rémunérées dépasse même 3,0% dans les régions Grand Est, Normandie et Hauts-de-France, ainsi que dans les anciennes régions Auvergne et Limousin. A l'inverse, les régions qui connaissent le recul le moins prononcé sont l'Ile-de-France, Paca et l'ex Languedoc-Roussillon. L'Ile-de-France est, par ailleurs, la seule région à enregistrer une légère hausse (+0,1%) de la masse salariale versée par les particuliers employeurs en 2019, alors que d'autres régions connaissant un repli marqué, comme la Bourgogne-Franche-Comté (-4,5%), les Pays de la Loire (-3,8%), le Grand Est (-3,2%) et les Hauts-de-France (-3,0%).

Le vieillissement de la profession

En dix ans, l'âge moyen des assistant(es) maternel(les) a augmenté de 2,7 ans pour s'établir à 48,2 ans. La part des assistant(es) maternel(les) âgées de 50 ans et plus a enregistré une forte hausse par rapport à 2009, passant de 36 % à 47 % en 10 ans.

Aujourd'hui donc, ce mode d'accueil est confronté à un défi majeur, celui du renouvellement de la population des assistant(es) maternel(les). D'un côté des chiffres sur le vieillissement des assistant(es) maternel(les), de l'autre la question sous-jacente, du manque d'attrait de cette profession. Selon les dernières données chiffrées de 2016, quatre assistant(es) maternel(les) sur 10 seulement ont moins de 50 ans. L'âge moyen s'établissant à 48 ans et étant en continuelle augmentation depuis plus de 20 ans et à un rythme qui s'accélère depuis 2010.

A constater également que la part des plus de 50 ans parmi les assistant(es) maternel(les) est en croissance constante d'autant que l'entrée dans la profession se fait relativement tard. (34 ans). Plus tardivement en tout cas que dans d'autres métiers. Donc globalement 40% des assistant(es) maternel(les) ont plus de 50 ans, alors que dans les autres métiers les femmes de



cet âge ne sont que 28,7%. Toutes les régions ne sont pas placées à la même enseigne et le vieillissement des assistant(es) maternel(les) est plus marqué en Ile de France, et dans l'Est.

Plus de départs à la retraite que d'entrées dans la profession

Outre le vieillissement des assistant(es) maternel(les), se pose la question du manque d'attrait de la profession tant du côté des assistantes maternelles que des parents. Actuellement les départs à la retraite d'assistant(es) maternel(les) ne sont pas compensés par les entrées dans la profession.

Selon les estimations de l'Observatoire, 164 000 assistant(es) maternel(les) partiront à la retraite d'ici 2030. Sur un total de 326 000 en exercice. Il faudrait donc prévoir le remplacement d'une professionnelle sur deux à l'horizon de cette date pour maintenir la capacité actuelle d'accueil individuel. Or aujourd'hui on est loin du compte puisque le taux de sortie de la profession est globalement (tout âge confondu) de 10% alors que celui d'entrée n'est que de 8% ce qui signale un solde négatif d'environ 8000 professionnelles. Et la tendance ne fera que s'amplifier A noter encore des disparités régionales qui font que dans certains cas, jusqu'à 66% des effectifs seront à renouveler.

Les conséquences sur les collectivités locales

Si ce constat se vérifie dans les prochaines années, les collectivités devront créer plus de structures collectives pour tenter de solutionner le manque de places d'accueil non couvertes par les assistant(es) maternel(les) et trouver alors des moyens financiers pour y répondre.

Si l'offre en établissements d'accueil du jeune enfant (E.A.J.E) continue d'augmenter avec 11 600 places supplémentaires (bien en deçà de l'objectif de la Convention d'objectifs et de gestion (C.O.G) 2013-2017, fixé à 20 000 places par an), ces créations ont été compensées par une diminution équivalente du nombre de places offertes par les assistant(es) maternel(les).

Pour l'instant, cette baisse du nombre de places n'impacte pas le taux de couverture (nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans), qui lui augmente de 1,2 point, du fait de la diminution des naissances ces dernières années. En 2017, ce sont donc 58,9 places d'accueil qui sont offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les assistant(es) maternel(les) y contribuent à hauteur de 33,4 places, tandis que les E.A.J.E couvrent 19,5 places pour cent enfants de moins de 3 ans, et l'école maternelle, 4 places.

En définitive, le problème que traverse les professionnel(les) aujourd'hui va sûrement s'entendre sur les autres professionnel(les) qui les entourent (relais petite-enfance, formateurs, etc). Bien entendu, sans oublier les familles qui vont devoir trouver des solutions.